

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE du Département des Côtes-du-Nord

PONTS ET CHAUSSEES. — PORT DU LIGUÉ-SAINT-BRIEUC

ADJUDICATION à S-BRIEUC en l'Hotel de la Préfecture, le 17 AOUT 1891

Le LUNDI 17 AOUT 1891, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, en séance publique, par M. le Préfet des Côtes-du-Nord, en Conseil de Préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du Service ordinaire, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux à exécuter pour la construction d'un Pont tournant destiné à relier la rive gauche du port au bassin à flot du Ligué.

Ces travaux, divisés en deux lots, sont évalués comme il suit :

1^{er} LOT (Maçonneries) <table border="0"> <tr> <td>Terrassements.....</td> <td style="text-align: right;">3,160 fr. 22</td> </tr> <tr> <td>Maçonneries et mortiers.....</td> <td style="text-align: right;">9,917 84</td> </tr> <tr> <td>Bois et fers.....</td> <td style="text-align: right;">427 90</td> </tr> <tr> <td>Epuisements.....</td> <td style="text-align: right;">1,210 »</td> </tr> <tr> <td>Somme à valoir pour travaux imprévus.....</td> <td style="text-align: right;">14,715 fr. 96</td> </tr> <tr> <td>Montant du 1^{er} lot d'adjudication.....</td> <td style="text-align: right;">2,284 04</td> </tr> <tr> <td>Montant du 1^{er} lot d'adjudication.....</td> <td style="text-align: right;">17,000 fr. »</td> </tr> </table>	Terrassements.....	3,160 fr. 22	Maçonneries et mortiers.....	9,917 84	Bois et fers.....	427 90	Epuisements.....	1,210 »	Somme à valoir pour travaux imprévus.....	14,715 fr. 96	Montant du 1^{er} lot d'adjudication.....	2,284 04	Montant du 1^{er} lot d'adjudication.....	17,000 fr. »	2^e LOT (Tablier métallique) <table border="0"> <tr> <td>Tôlerie.....</td> <td style="text-align: right;">8,680 fr. »</td> </tr> <tr> <td>Mouvement mécanique.....</td> <td style="text-align: right;">4,025 »</td> </tr> <tr> <td>Bois pour tablier.....</td> <td style="text-align: right;">1,053 »</td> </tr> <tr> <td>Peinture et coalitage.....</td> <td style="text-align: right;">451 »</td> </tr> <tr> <td>Somme à valoir pour imprévus.....</td> <td style="text-align: right;">14,209 fr. »</td> </tr> <tr> <td>Montant du 2^e lot d'adjudication.....</td> <td style="text-align: right;">1,991 »</td> </tr> <tr> <td>Montant du 2^e lot d'adjudication.....</td> <td style="text-align: right;">16,200 »</td> </tr> </table>	Tôlerie.....	8,680 fr. »	Mouvement mécanique.....	4,025 »	Bois pour tablier.....	1,053 »	Peinture et coalitage.....	451 »	Somme à valoir pour imprévus.....	14,209 fr. »	Montant du 2^e lot d'adjudication.....	1,991 »	Montant du 2^e lot d'adjudication.....	16,200 »
Terrassements.....	3,160 fr. 22																												
Maçonneries et mortiers.....	9,917 84																												
Bois et fers.....	427 90																												
Epuisements.....	1,210 »																												
Somme à valoir pour travaux imprévus.....	14,715 fr. 96																												
Montant du 1^{er} lot d'adjudication.....	2,284 04																												
Montant du 1^{er} lot d'adjudication.....	17,000 fr. »																												
Tôlerie.....	8,680 fr. »																												
Mouvement mécanique.....	4,025 »																												
Bois pour tablier.....	1,053 »																												
Peinture et coalitage.....	451 »																												
Somme à valoir pour imprévus.....	14,209 fr. »																												
Montant du 2^e lot d'adjudication.....	1,991 »																												
Montant du 2^e lot d'adjudication.....	16,200 »																												

Cantonnement provisoire pour chacun des lots : 200 fr. — Cantonnement définitif pour chacun des lots : 600 fr.

CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION.

1. — ADMISSION A L'ADJUDICATION.

Elle est soumise à l'approbation de M. le Préfet des Côtes-du-Nord, en Conseil de Préfecture, et en présence de M. l'ingénieur en chef du Service ordinaire, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux à exécuter pour la construction d'un Pont tournant destiné à relier la rive gauche du port au bassin à flot du Ligué.

2. — FORME DES SOUMISSIONS.

Elles doivent être déposées au Bureau de l'Ingénieur en chef du Service ordinaire, à Saint-Brieuc, avant le 17 AOUT 1891, à deux heures de l'après-midi.

3. — DÉPÔT DES SOUMISSIONS.

Elles doivent être déposées au Bureau de l'Ingénieur en chef du Service ordinaire, à Saint-Brieuc, avant le 17 AOUT 1891, à deux heures de l'après-midi.

4. — OUVERTURE DES PAQUETS ET DÉCISION DU BUREAU.

Elle aura lieu le 17 AOUT 1891, à deux heures de l'après-midi, en séance publique, par M. le Préfet des Côtes-du-Nord, en Conseil de Préfecture, et en présence de M. l'ingénieur en chef du Service ordinaire.

P. GRANET

Affiche de l'adjudication des travaux de construction du pont tournant du 17 août 1891

IVR53_20262210152NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Erwana L'Haridon

Date de prise de vue : 2026

(c) Conseil départemental des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation